

COMMUNIQUE

Augmentation de capital par incorporation de réserves de BANK OF AFRICA – MALI

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 août 2024, les Actionnaires de la BANK OF AFRICA - MALI (BOA-MALI) ont décidé d'augmenter le capital social de la Banque, actuellement de DIX-HUIT MILLIARDS TROIS-CENT MILLIONS (18.300.000.000) FCFA, pour le porter à VINGT-SEPT MILLIARDS QUATRE-CENT-CINQUANTE MILLIONS (27.450.000.000) FCFA, par incorporation audit capital d'une somme de NEUF MILLIARDS CENT CINQUANTE MILLIONS (9.150.000.000) FCFA prélevée sur le poste « Primes liées au capital » et sur le poste « Réserves facultatives » de la Banque, par la création de NEUF MILLIONS CENT-CINQUANTE MILLE (9.150.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1 000) FCFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes.

Cette opération est effectuée dans le cadre de la mise en conformité de la Banque à la décision du Conseil des Ministres de l'UMOA du 21 décembre 2023 en application de l'Avis de la BCEAO n° 001-01-2024 du 05 janvier 2024 fixant le capital social minimum des banques et établissements financiers dans les états membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA au nouveau seuil minimum de 20 milliards de F CFA), et fixant un délai de 3 ans aux banques agréés avant le 1^{er} janvier 2024 pour se conformer.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au 1^{er} janvier 2024.

Les titres formant rompu seront rachetés en espèces par le Compte de Liquidité de BOA- MALI. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM avant le détachement du droit d'attribution soit le 27 août 2024. Au regard de la quantité de titres détenus à la date de fermeture du registre, les actionnaires recevront (1) action nouvelle deux (2) actions anciennes.

e

Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves sont ci-après décrites :

- ✓ Emetteur : BANK OF AFRICA - MALI
- ✓ Particularité : Création d'actions nouvelles
- ✓ Mode de placement : Attribution gratuite
- ✓ Capital actuel : 18 300 000 000 FCFA
- ✓ Montant de l'émission : 9 150 000 000 FCFA
- ✓ Valeur nominale des actions : 1 000 FCFA
- ✓ Nombre d'actions anciennes : 18 300 000
- ✓ Nombre d'actions nouvelles : 9 150 000
- ✓ Nombre d'actions post-augmentation de capital : 27 450 000
- ✓ Parité de distribution : (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes ; les rompus seront rachetés par le Compte de Liquidité BOA-MALI à la valeur théorique du droit d'attribution calculée sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM à la date précédant la cotation ex-droit.
- ✓ Droits d'attribution : négociables à la BRVM.
- ✓ Période de négociation des droits d'attribution : du 30 août au 12 septembre 2024
- ✓ Date de jouissance : 1^{er} janvier 2024 ; les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2024
- ✓ Date de fermeture du registre des actionnaires : 30 août 2024
- ✓ Personnes concernées : tout actionnaire détenteur des titres à la date de fermeture du registre le 30 août 2024.

La BOA-MALI remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Bamako, le 16 août 2024

Le Directeur Général

M. Georges NABI

